

CGG SA

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92 400 COURBEVOIE – PARIS-LA DEFENSE

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

COMMISSAIRE AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, PLACE DES SAISONS - 92400 COURBEVOIE – PARIS-LA DEFENSE 1

S.A.S. A CAPITAL VARIABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

CGG SA

Société anonyme au capital de 17 706 519 €
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine
75015 Paris
969 202 241 RCS Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CGG SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- les notes 1 « Principes, règles et méthodes comptables » et 9 « Dettes financières » de l'annexe aux états financiers, qui précisent que la société est confrontée dans ses activités à des incertitudes significatives, susceptibles de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son activité.

CGG SA

Exercice clos le
31 décembre 2016

Après analyse de la situation et des prévisions d'exploitation et de flux de trésorerie pour l'année 2017, les comptes de l'exercice 2016 ont été arrêtés par le conseil d'administration en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2016 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ce contexte est décrit dans la note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes de la société CGG.

C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société pour l'évaluation et la dépréciation des titres de participation décrite dans la note 1 – Principes, règles et méthodes comptables et la note 4 – Immobilisations financières de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation et la dépréciation des titres de participation, à revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée à cet égard.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil

CGG SA

Exercice clos le
31 décembre 2016

d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

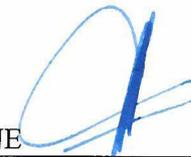
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

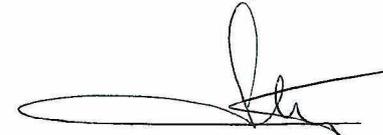
Fait à Paris-La Défense, le 1^{er} mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG
et Autres**



Pierre JOUANNE



Laurent VITSE

MAZARS



Jean-Luc BARLET

Comptes annuels 2016-2015 de CGG

Bilan

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2016			Au 31 décembre 2015
	Valeur brute	Amortissements et Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISÉ	8 283,6	(4 854,9)	3 428,7	3 960,8
Immobilisations incorporelles	26,2	(14,0)	12,2	14,6
Fonds commercial	—	—	—	—
Autres immobilisations incorporelles	25,1	(14,0)	11,1	14,2
Immobilisations incorporelles en cours	1,1	—	1,1	0,4
Immobilisations corporelles	8,4	(6,2)	2,2	3,8
Terrains	—	—	—	0,8
Constructions	6,9	(4,8)	2,1	2,8
Matériel d'exploitation et outillage	0,2	(0,2)	—	—
Autres immobilisations corporelles	1,3	(1,2)	0,1	0,2
Immobilisations en cours	—	—	—	—
Immobilisations financières	8 249,0	(4 834,7)	3 414,3	3 942,4
Participations	7 080,2	(4 833,2)	2 247,0	2 902,6
Créances rattachées à des participations	1 167,6	(1,5)	1 166,1	1 038,5
Prêts	1,0	—	1,0	1,1
Autres immobilisations financières	0,2	—	0,2	0,2
ACTIF CIRCULANT	608,0	(15,1)	592,9	639,4
Avances & acomptes versés sur commandes	0,1	—	0,1	0,2
Créances	281,9	(2,7)	279,2	349,0
Créances clients et comptes rattachés	1,8	(0,1)	1,7	4,9
Autres créances d'exploitation	2,7	(0,5)	2,2	7,7
Autres créances	277,4	(2,1)	275,3	336,4
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	54,7	(12,4)	42,3	126,2
Disponibilités	271,3	—	271,3	164,0
Comptes de régularisation actif	295,5	—	295,5	263,7
TOTAL ACTIF	9 187,1	(4 870,0)	4 317,1	4 863,9

<i>En millions d'euros</i>	Avant affectation du résultat		Après affectation
	31.12.2016	31.12.2015	du résultat 31.12.2015
CAPITAUX PROPRES	1 225,0	1 728,9	1 728,9
Capital	17,7	70,8	70,8
Primes d'émission, d'apport et de conversion	1 428,0	1 037,6	1 037,6
Écart de réévaluation	0,2	0,3	0,3
Réserve légale	7,1	7,1	7,1
Autres réserves	6,2	6,2	6,2
Report à nouveau	606,3	—	606,3
Résultat de l'exercice	(841,0)	606,3	—
Provisions réglementées	0,5	0,6	0,6
PROVISIONS	307,2	250,0	250,0
Provisions pour risques	294,6	239,1	239,1
Provisions pour charges	12,6	10,9	10,9
DETTES	2 569,2	2 654,7	2 654,7
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 049,9	2 032,2	2 032,2
Avances et acomptes reçus sur commandes	—	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2,4	8,9	8,9
Dettes fiscales et sociales	4,6	9,0	9,0
Autres dettes d'exploitation	0,7	1,9	1,9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	—	0,4	0,4
Autres dettes	511,6	602,3	602,3
Comptes de régularisation passif	215,7	230,3	230,3
TOTAL PASSIF	4 317,1	4 863,9	4 863,9

Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
Prestations de services	—	—
Produits des activités annexes	49,1	74,0
Chiffre d'affaires	49,1	74,0
Consommations en provenance des tiers	(70,8)	(105,5)
Impôts et taxes	(1,1)	(2,5)
Charges de personnel	(9,0)	(9,3)
Autres produits (charges) de gestion courante	(3,4)	(0,1)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(11,5)	(17,5)
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4,2	13,1
Résultat d'exploitation	(42,5)	(47,8)
Gains (pertes) de change	72,8	124,0
Dividendes reçus des filiales	421,0	2 007,3
Autres produits (charges) financiers	77,6	112,9
Intérêts financiers	(117,9)	(148,8)
Dotations aux provisions	(1 581,2)	(1 594,5)
Reprises sur provisions	300,9	85,6
Résultat financier	(826,8)	586,5
Résultat courant	(869,3)	538,7
Résultat net des cessions d'actifs	6,6	4,0
Dotations pour dépréciation et provisions exceptionnelles	(67,3)	—
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles	92,8	13,7
Autres éléments exceptionnels	(2,5)	(56,2)
Résultat exceptionnel	29,6	(38,5)
Impôts sur les bénéfices	(1,3)	106,1
Résultat net	(841,0)	606,3

Tableau des flux de trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
Exploitation		
Résultat net	(841,0)	606,3
Dividendes non cash	(414,9)	(2 005,8)
Amortissements et provisions	3,8	4,0
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	(6,6)	(4,0)
Dotations (reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières	1 253,7	1 319,4
Autres	(32,0)	(175,9)
Capacité d'autofinancement	(37,0)	(256,0)
(Augmentation) diminution des créances clients	3,2	2,1
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	(29,8)	39,2
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(6,5)	(4,4)
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation	(24,4)	76,1
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(94,5)	(143,0)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(0,6)	(0,6)
Acquisition de titres de participation	(3,9)	(1,1)
Total investissement	(4,5)	(1,7)
Produits de cessions d'actifs	7,5	4,2
Remboursement de prêts	0,2	0,2
Attribution de prêts	—	—
Flux de trésorerie affectés aux investissements	3,2	2,7
Financement		
Remboursement d'emprunts	(298,0)	(130,0)
Nouveaux emprunts	271,3	302,7
Variation prime d'émission nette des amortissements	—	0,8
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires	—	—
Variation nette des avances de trésorerie filiales	(69,8)	(21,2)
Augmentation de capital	337,2	—
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	240,7	152,3
Variation de trésorerie	149,4	12,0
Trésorerie à l'ouverture	163,5	151,5
Trésorerie à la clôture	312,9	163,5

Les comptes sociaux au 31 décembre 2016 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, ainsi qu'avec les avis et recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 2 mars 2017 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016. Les notes 1, 9 et 25 ont été actualisées par le Conseil d'administration du 27 avril 2017, dans le cadre d'un nouvel arrêté de comptes.

À la date du 2 mars 2017 d'arrêté des comptes annuels 2016 de CGG, le Conseil d'administration, compte tenu des projections de cash-flows futurs de la Société, basées sur les opérations actuelles et en l'absence d'accélération du remboursement de la dette telle que décrite ci-dessous, considère que CGG dispose de la trésorerie suffisante pour assurer la continuité d'exploitation de la Société au moins jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve que certains plans d'action spécifiques, soumis à négociation avec d'autres parties, aient été menés à bien sur la période. A la date du 27 avril 2017, les principaux plans d'action envisagés au niveau du Groupe, à savoir d'une part la gestion proactive des charges contractuelles existantes liées aux navires affrétés et d'autre part le changement de propriété de la flotte possédée (voir note 25), ont été complètement implémentés avec succès.

La Société fait cependant face à des incertitudes significatives qui peuvent soulever un doute important sur sa capacité à poursuivre ses activités, incluant notamment le probable non-respect futur de certains ratios des covenants financiers et d'autres limitations applicables aux montants disponibles (utilisés) du crédit revolving. Si de tels manquements se produisaient et ne pouvaient être corrigés à temps, ceci déclencherait immédiatement, y compris à travers les clauses de défaut croisé des contrats obligataires des obligations senior, l'exigibilité anticipée de la quasi-totalité de la dette financière. CGG ne serait ni en mesure de satisfaire à son obligation de remboursement par sa trésorerie disponible, ni – dans l'environnement actuel et au vu de sa situation financière – en mesure de lever les fonds supplémentaires nécessaires.

CGG a demandé et obtenu, avant la fin de l'année 2016, plusieurs avenants à ses créanciers du crédit revolving, notamment pour désactiver l'application des covenants financiers au 31 décembre 2016 et se donner la possibilité de demander la nomination d'un Mandataire *ad hoc* pour faciliter les négociations lors de la restructuration financière dans laquelle CGG s'engage afin de réduire significativement

son niveau de dette. La réduction de la dette proposée impliquerait la conversion de la dette non-garantie en capitaux propres et l'extension de l'échéance de la dette garantie.

À l'avenir, et dans le cadre des discussions avec nos prêteurs au sujet de la restructuration financière nécessaire pour permettre à la Société de faire face à ses contraintes financières, la Direction Générale souhaite notamment obtenir les moratoires ou la suspension des covenants financiers qui seraient nécessaires pour éviter tous risques ultérieurs de défaut tels que prévus par les contrats de crédit de la Société. La désactivation de ces covenants financiers à fin mars 2017 a donc été demandée et obtenue avant le 31 mars 2017. Si les discussions avec les prêteurs s'avéraient infructueuses, et pour éviter le risque d'exigibilité anticipée de sa dette, la Société envisagera toutes les options légales disponibles pour préserver l'activité de la Société pendant la négociation des termes de sa restructuration financière.

Après avoir examiné avec le plus grand soin les éléments décrits ci-dessus, le Conseil d'administration, réuni le 2 mars 2017, a conclu que la préparation des comptes annuels 2016 de CGG suivant le principe de continuité d'exploitation était une hypothèse appropriée. A la vue des plans d'actions spécifiques déjà mis en œuvre, le Conseil d'administration du 27 avril 2017 a confirmé de nouveau que l'hypothèse de continuité d'exploitation était une hypothèse appropriée.

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

CGG est la société mère du Groupe CGG.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- ▶ prix d'achat ;
- ▶ coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner ;
- ▶ estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- ▶ constructions à usage administratif et commercial : vingt à quarante ans ;
- ▶ agencements : six à dix ans ;
- ▶ matériels et outillages d'exploitation : trois à cinq ans ;
- ▶ matériels de transport : trois à cinq ans ;
- ▶ matériels de bureau et mobiliers : trois à dix ans ;
- ▶ logiciels, ERP : cinq à dix ans.

Les matériels et logiciels ne font pas l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements n° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur vénale ou, le cas échéant, la valeur d'usage.

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net ou de la valeur d'usage. La dépréciation de l'écart d'acquisition inclus dans le coût d'acquisition des titres est retenue par la Société lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US. Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Primes de remboursement des obligations et frais d'émission d'emprunts

Les primes de remboursement des obligations et les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt correspondant.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement figurent dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats.

CGG a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire existe pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départ à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

Opérations sur le capital social

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le capital social de la Société a fait l'objet des opérations suivantes :

Augmentation de capital

Le 13 janvier 2016, CGG a lancé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le montant final brut de l'opération s'élève à 350 589 080,16 euros et se traduit par la création de 531 195 576 actions nouvelles. Les produits nets de l'augmentation de capital de CGG s'élèvent à 337 millions d'euros et ont pour objet de renforcer ses fonds propres et d'améliorer sa liquidité, dans le cadre du financement du Plan de Transformation du Groupe.

Cette opération a été garantie en totalité (hors engagements de souscription de Bpifrance Participations et d'IFP Énergies Nouvelles) par un syndicat bancaire. Les honoraires et frais relatifs à cette opération se sont élevés à 13 millions d'euros (soit 14 millions de dollars US).

L'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment B) des actions nouvelles s'est faite le 5 février 2016, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FROOOO120164). À compter de cette date, le capital de CGG est composé de 708 260 768 actions de 0,40 euro de valeur nominale chacune, soit un montant nominal total de 283 304 307,20 euros.

Regroupement d'actions

La Société a mis en œuvre le 20 juillet 2016 le regroupement d'actions approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2016. Chaque actionnaire s'est vu attribuer 1 action nouvelle portant jouissance courante contre 32 actions anciennes. Le premier cours de l'action le 20 juillet 2016 a été calculé sur la base du dernier cours coté le 19 juillet 2016 (0,69 €) multiplié par 32.

L'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment B) des actions nouvelles s'est faite le 20 juillet 2016, sur une nouvelle ligne de cotation (code ISIN FROO13181864). À compter de cette date, le

capital de CGG est composé de 22 133 149 actions de 12,80 euros de valeur nominale chacune, soit un montant nominal total de 283 304 307,20 euros.

Changement de la valeur nominale des actions ordinaires

Le 11 août 2016, la Société a effectué le changement de la valeur nominale des actions ordinaires. La Société a décidé de réduire le capital social de 265 597 788 euros pour le ramener de 283 304 307 euros à 17 706 519 euros par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de 12,80 euros à 0,80 euro après réalisation du regroupement. La somme de 265 597 788 euros, correspondant au montant de la réduction de capital, est affectée au compte « primes d'émission ».

Titres de participation

L'activité de la Société consiste notamment à détenir des participations. Les principaux mouvements affectant les titres de participation détenus par la Société, au cours de l'exercice 2016, sont détaillés dans la note 4.

Provisions pour dépréciation de titres de participation, dépréciation d'avances de trésorerie filiales et pour risques filiales

La comparaison entre la valeur d'usage et la valeur comptable des titres de participation a amené à constater une provision de 1 171,4 millions d'euros dans le résultat de l'exercice 2016. Ces dépréciations sont détaillées dans la note 4.

Facilités de crédit

Les caractéristiques des facilités de crédit dont bénéficie la Société au 31 décembre 2016 sont présentées dans la note 9. Le 31 décembre 2016, CGG a obtenu l'accord des institutions financières que les ratios d'endettement maximal (défini comme la dette nette sur l'EBITDAS) et de couverture d'intérêts (défini comme l'EBITDAS sur charge d'intérêts totale), concernant les lignes de crédit français, ne soient pas appliqués pour le 31 décembre 2016.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	Au 31 décembre					
	2016			2015		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	25,1	(14,0)	11,1	25,1	(10,9)	14,2
Immobilisations incorporelles en cours	1,1	—	1,1	0,4	—	0,4
Immobilisations incorporelles	26,2	(14,0)	12,2	25,5	(10,9)	14,6

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2015	Acquisitions - dotations	Cessions - réformes	31.12.2016
Immobilisations brutes	25,5	0,9	(0,2)	26,2
Amortissement	(10,9)	(3,1)	—	(14,0)
Immobilisations incorporelles	14,6	(2,2)	(0,2)	12,2

Immobilisations corporelles

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre					
	2016			2015		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Terrains	—	—	—	0,8	—	0,8
Constructions	6,9	(4,8)	2,1	7,0	(4,2)	2,8
Matériels et outillages	0,2	(0,2)	—	0,2	(0,2)	—
Autres	1,3	(1,2)	0,1	1,3	(1,1)	0,2
Immobilisations corporelles en cours	—	—	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	8,4	(6,2)	2,2	9,3	(5,5)	3,8

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2015	Acquisitions - dotations	Cessions - réformes	31.12.2016
Immobilisations brutes	9,3	—	(0,9)	8,4
Amortissement	(5,5)	(0,7)	—	(6,2)
Immobilisations corporelles	3,8	(0,7)	(0,9)	2,2

Au cours de l'exercice 2016, la Société a procédé à la vente de terrains situés à Massy (France) pour un prix de vente de 7,5 millions d'euros. Cette cession fait suite à la vente de

terrains situés à Massy, intervenue au cours de l'exercice 2015, pour un prix de vente de 2,5 millions d'euros.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations

La variation du poste participations se décompose ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
Solde net en début de période	2 902,6	2 548,8
Acquisitions de titres	700,9	1 702,7
Sorties/cessions de titres	(2,4)	(68,9)
Variation de provisions	(1 354,1)	(1 280,0)
Solde net en fin de période	2 247,0	2 902,6

L'augmentation des titres de participation provient essentiellement des opérations suivantes intervenues au cours de l'exercice 2016 :

▶ augmentation des capitaux propres de CGG Holding B.V. (346,2 millions d'euros) ;

▶ augmentation de capital de CGG Services SAS (330,3 millions d'euros) ;

▶ augmentation des capitaux propres de Seabed Geosolutions B.V. (17,1 millions d'euros) ;

- ▶ augmentation de capital de CGG do Brasil Participações Ltda (6,3 millions d'euros).

Au 31 décembre 2016, la comparaison entre la valeur d'usage et la valeur comptable des titres de participation a amené à constater une provision de 1 171,4 millions d'euros dans le compte de résultat de l'exercice 2016. Le détail de cette provision par filiale est le suivant :

- ▶ CGG Holding B.V. pour 667,2 millions d'euros ;
- ▶ Sercel SAS pour 307,7 millions d'euros ;
- ▶ CGG Services SAS pour 153,8 millions d'euros ;
- ▶ CGG Marine Resources Norge AS pour 29,8 millions d'euros ;
- ▶ Geomar SAS pour 12,9 millions d'euros.

Les provisions relatives à CGG Holding B.V. (667,2 millions d'euros), Sercel SAS (307,7 millions d'euros), CGG Marine Resources Norge AS (29,8 millions d'euros) et Geomar SAS (12,9 millions d'euros) concernent des provisions pour dépréciation des titres de participation inscrits au bilan de CGG au 31 décembre 2016.

La provision de 153,8 millions d'euros relative à CGG Services SAS correspond à hauteur de :

- ▶ 85,3 millions d'euros à une provision complémentaire pour dépréciation des titres de participation de CGG Services

SAS, qui sont inscrits au bilan de CGG au 31 décembre 2016 ;

- ▶ 1,2 million d'euros à une provision pour dépréciation de l'intégralité de l'avance de trésorerie consentie par CGG à CGG Services SAS au 31 décembre 2016 (voir note 6) ;
- ▶ 67,3 millions d'euros à une provision pour risques filiales inscrite en provisions pour risques et charges au 31 décembre 2016 (voir note 8).

Suite aux opérations de recapitalisation de CGG Services SAS, intervenues au cours de l'exercice 2016, il avait été procédé, au cours de l'année 2016, à la reclassification à l'actif du bilan en provision pour dépréciation des titres de participation :

- ▶ de la provision de 158,6 millions d'euros constituée au 31 décembre 2015 pour l'intégralité de l'avance de trésorerie consentie par CGG à CGG Services SAS (voir note 6) ;
- ▶ de la provision pour risques filiales de 86,4 millions d'euros, relative à CGG Services SAS, existante au 31 décembre 2015.

Suite à l'opération de recapitalisation de CGG do Brasil Participações Ltda, intervenue au cours de l'exercice 2016, une partie de la provision pour risques filiales existante au 31 décembre 2015 avait été reclassée, au cours de l'année 2016, à l'actif du bilan, en provision pour dépréciation des titres de participation, pour 6,3 millions d'euros.

Une synthèse des dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des avances de trésorerie et pour risques filiales, qui sont inscrites dans le compte de résultat de l'année 2016, se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	Dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des avances de trésorerie	Dotations (reprises) de provisions pour risques filiales	Total
CGG Holding B.V.	667,2	—	—	667,2
Sercel SAS	307,7	—	—	307,7
CGG Services SAS	330,3	(157,4)	(19,1)	153,8
CGG Marine Resources Norge AS	29,8	—	—	29,8
Geomar SAS	12,9	—	—	12,9
CGG do Brasil Participações Ltda	6,3	—	(6,3)	—
Total	1 354,2	(157,4)	(25,4)	1 171,4

Ces mouvements sont constitués :

- ▶ de reclassifications, au cours de l'exercice 2016, de provisions existantes au 31 décembre 2015 ;
- ▶ de l'enregistrement de provisions complémentaires au 31 décembre 2016.

Ces mouvements sont respectivement détaillés comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	Dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des avances de trésorerie	Dotations (reprises) de provisions pour risques filiales	Total
CGG Services SAS	245,0	(158,6)	(86,4)	—
CGG do Brasil Participações Ltda	6,3	—	(6,3)	—
Total	251,3	(158,6)	(92,7)	—

<i>En millions d'euros</i>	Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	Dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des avances de trésorerie	Dotations (reprises) de provisions pour risques filiales	Total
CGG Holding B.V.	667,2	—	—	667,2
Sercel SAS	307,7	—	—	307,7
CGG Services SAS	85,3	1,2	67,3	153,8
CGG Marine Resources Norge AS	29,8	—	—	29,8
Geomar SAS	12,9	—	—	12,9
CGG do Brasil Participações Ltda	—	—	—	—
Total	1 102,9	1,2	67,3	1 171,4

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation et pour dépréciation des avances de trésorerie des filiales sont enregistrées en résultat financier.

Les dotations et reprises de provisions pour risques filiales sont enregistrées en résultat exceptionnel.

Le détail des titres de participation par société, nets des dépréciations, est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
ARGAS	27,6	29,9
C.B.G. Geofísica LTDA	—	—
CGG do Brasil Participações Ltda	—	—
CGG Explo	2,7	2,7
CGG Marine Resources Norge AS	67,7	96,4
CGG Holding B.V.	1 191,2	1 512,3
CGG International SA	0,2	0,2
CGG Services SAS	—	—
EXGEO C.A.	0,5	0,5
Geoexplo	—	—
Geomar SAS	8,0	20,9
Sercel SAS	838,9	1 146,6
Sercel Holding SAS	28,4	28,4
Wavefield Inseis AS	21,4	21,4
CGG Electromagnetics (Italy) Srl	0,1	0,1
Seabed Geosolutions B.V.	60,3	43,2
Titres nets	2 247,0	2 902,6

Les données au 31 décembre 2016 relatives aux principales filiales sont les suivantes :

<i>En millions d'euros ou en millions d'unités de monnaie nationale</i>	Devise	Capitaux propres avant résultat (en devise)	Quote-part de capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos (en devise)
Filiales				
CGG Marine Resources Norge AS ^(c)	USD	408,9	100	0,7
CGG Services SAS ^(a)	EUR	192,9	100	(173,4)
CGG Holding B.V. ^(c)	USD	3 601,1	100	41,0
Sercel Holding SAS ^(a)	EUR	143,6	100	(0,1)
Sercel SAS ^(a)	EUR	359,2	100	(42,6)
ARGAS ^(b)	SAR	472,8	49	25,3
Seabed Geosolutions B.V. ^(d)	USD	246,6	40	(30,8)
Wavefield Inseis AS ^(c)	USD	(1,3)	100	101,5

(a) extrait des comptes statutaires 2016 de la filiale ou du projet de comptes statutaires 2016 de la filiale.

(b) extrait du projet des états financiers consolidés 2016 d'ARGAS.

(c) extrait de la liasse de consolidation IFRS 2016 de la filiale (comptes statutaires 2016 en cours de finalisation).

(d) extrait de la liasse de consolidation IFRS 2016 du sous-groupe Seabed Geosolutions B.V.

1 € = 1,0541 USD

1 € = 3,95446 SAR.

La variation de la dépréciation des titres est résumée dans le tableau suivant :

	31.12.2015	Dotations	Reprises	31.12.2016
Dépréciations	3 479,1	1 354,2	(0,1)	4 833,2

Créances rattachées aux participations

La variation du poste créances rattachées aux participations se décompose ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
Solde net en début de période	1 038,5	1 577,6
Émissions	130,5	7,0
Remboursements	(39,3)	(291,2)
Conversions	—	(451,0)
Autres	36,4	196,1
Solde net en fin de période	1 166,1	1 038,5

Au cours de l'exercice 2007, un prêt de 600 millions de dollars US avait été accordé par la Société à la filiale CGG Holding (U.S.) Inc., portant intérêts à 7,50 % l'an sur 200 millions de dollars US et à 7,75 % l'an sur 400 millions de dollars US et à échéance janvier 2017. Au cours du mois de décembre 2015, il a été remboursé, par anticipation, les montants suivants du prêt ci-dessus de 600 millions de dollars US :

- ▶ 200,0 millions de dollars US portant intérêts à 7,50 % l'an ;
- ▶ 142,1 millions de dollars US sur la fraction du prêt de 400 millions de dollars US portant intérêts à 7,75 % l'an ;
- ▶ soit 342,1 millions de dollars US, au total.

Il est rappelé que, courant novembre 2015, CGG Holding (U.S.) Inc., une filiale indirecte de CGG, a lancé une Offre

d'Échange concernant les Obligations (« Senior Notes ») à 7,75 % arrivant à échéance en 2017, les Obligations (« Senior Notes ») à 6,5 % arrivant à échéance en 2021 ainsi que sur les Obligations (« Senior Notes ») à 6,875 % arrivant à échéance en 2022 émises par CGG (les Obligations). En échange, il a été proposé par CGG Holding (U.S.) Inc. des participations dans des prêts senior à terme garantis (Prêts à Terme).

Les remboursements par anticipation détaillés ci-dessus (342,1 millions de dollars US) font ainsi suite aux résultats de l'Offre d'Échange, annoncés courant décembre 2015, qui prévoyaient la prise en charge par CGG Holding (U.S.) Inc. :

- ▶ d'un montant en principal de 252,1 millions de dollars US des Prêts à Terme pour les Obligations de la Société acceptées à titre d'échange ;

- ▶ d'un montant de 90,0 millions de dollars US des Prêts à Terme pour le solde d'un crédit vendeur (84,4 millions d'euros) octroyé par la société Fugro N.V. à la Société ;
- ▶ soit 342,1 millions de dollars US, au total.

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016, le solde du prêt consenti par la Société à CGG Holding (U.S.) Inc. s'élève à 257,9 millions de dollars US. Par un avenant daté du 15 décembre 2016, l'échéance du solde du prêt consenti par la Société à CGG Holding (U.S.) Inc. (soit 257,9 millions de dollars US au 31 décembre 2016) a été repoussé du 12 janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice 2011, un prêt de 500 millions de dollars US avait été accordé par la Société à la filiale CGG Holding (U.S.) Inc., portant intérêts à 6,50% l'an et à échéance mai 2021. Aux termes d'un accord daté du 17 décembre 2015, un montant de créance de 135 millions de dollars US sur CGG Holding (U.S.) Inc., représentatif d'une partie du prêt de 500 millions de dollars US, a été cédé à la société Veritas Geophysical III, en rémunération de 114 actions émises par Veritas Geophysical III pour un montant de 135 millions de dollars US. Au 31 décembre 2015, le solde du prêt consenti par la Société à CGG Holding (U.S.) Inc. s'élève à 365 millions de dollars US. Aux termes d'un accord daté du 7 janvier 2016, un montant de créance de 190 millions de dollars US sur CGG Holding (U.S.) Inc., représentatif d'une partie du prêt de 365 millions de dollars US, a été cédé à la société CGG Holding III (UK) Limited, en rémunération de 1 346 actions émises par CGG Holding III (UK) Limited pour un montant de 190 millions de dollars US. Au 31 décembre 2016, le solde du prêt consenti par la Société à CGG Holding (U.S.) Inc s'élève à 175 millions de dollars US.

En 2013, des prêts à moyen terme ont été accordés par la Société à la filiale CGG Holding B.V. par imputation sur le compte courant pour un montant total de 1 269,5 millions de dollars US. En 2014, quatre prêts consentis à CGG Holding B.V. pour un total de 469,5 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 364,6 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2015, trois prêts consentis à CGG Holding B.V. pour un total de 300 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 278,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016, le solde des prêts accordés par la Société à la filiale CGG Holding B.V. s'élève à 500 millions de dollars US.

Le 7 janvier 2016, la Société a cédé l'intégralité des actions Veritas Geophysical III qu'elle détenait (soit 114 actions) à la société CGG Holding I (UK) Limited, en contrepartie d'un billet à ordre (« promissory note ») de 135 millions de dollars US émis par CGG Holding I (UK) Limited au bénéfice de la Société. Ce billet à ordre prévoit une date d'échéance fixée au 31 mai 2021 et un taux d'intérêt annuel de 6,30%.

Le 8 janvier 2016, la Société a cédé l'intégralité des actions CGG Holding III (UK) Limited qu'elle détenait (soit 1 346 actions) à la société CGG Holding II (UK) Limited, en contrepartie d'un billet à ordre (« promissory note ») de 190 millions de dollars US émis par CGG Holding II (UK) Limited au bénéfice de la Société. Ce billet à ordre prévoit une date d'échéance fixée au 31 mai 2021 et un taux d'intérêt annuel de 6,30%. Au terme d'un accord daté du 30 juin 2016, la dette de CGG Holding II (UK) Limited de 190 millions de dollars US à l'égard de la Société a été réduite d'un remboursement anticipé de 36 millions de dollars US à effet du 30 juin 2016. Au 31 décembre 2016, le solde de la créance de la Société à l'égard de CGG Holding II (UK) Limited s'élève à 154 millions de dollars US.

Le solde net des principales créances rattachées aux participations s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
CGG Holding (U.S.) Inc.	410,7	572,1
CGG Holding B.V.	474,3	459,3
CGG Holding I (UK) Limited	128,1	—
CGG Holding II (UK) Limited	146,1	—
Intérêts courus et autres	6,9	7,1
Solde net en fin de période	1 166,1	1 038,5

NOTE 5 CLIENTS

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
Clients	0,8	6,6
Clients factures à établir	1,0	0,6
Provisions pour créances douteuses	(0,1)	(2,3)
Clients et comptes rattachés — net	1,7	4,9
<i>Dont à plus d'un an</i>	—	—

Les clients de la Société sont presque exclusivement des sociétés du Groupe.

NOTE 6 AUTRES CRÉANCES ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
Créances et crédits d'impôt, nets	43,4	39,4
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	230,4	243,2
Intégration fiscale — Comptes courants débiteurs	—	53,6
Autres	1,5	0,2
Autres créances	275,3	336,4

Au 31 décembre 2016, les soldes bruts d'avances de trésorerie concernent principalement les filiales du Groupe : CGG Holding B.V. (228,9 millions d'euros) et CGG Services SAS (1,2 million d'euros). L'avance de trésorerie de 1,2 million d'euros consentie par la Société à CGG Services SAS au 31 décembre 2016 fait l'objet d'une provision pour son montant total (voir note 4).

Au 31 décembre 2015, les soldes bruts d'avances de trésorerie concernaient principalement les filiales du Groupe : CGG Holding B.V. (240,7 millions d'euros) et CGG Services

SAS (158,6 millions d'euros). L'avance de trésorerie de 158,6 millions d'euros consentie par la Société à CGG Services SAS au 31 décembre 2015 avait fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour son montant total (voir note 4).

Au 31 décembre 2016, le poste de valeurs mobilières de placement est principalement constitué de la valeur nette des actions propres détenues (0,4 million d'euros) et d'autres valeurs mobilières de placement (41,9 millions d'euros).

NOTE 7 CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Au 31 décembre 2016, le capital social de CGG se compose de 22 133 149 actions ordinaires de valeur nominale de 0,80 euro.

Au 31 décembre 2015, le capital social de CGG se composait de 177 065 192 actions ordinaires de valeur nominale 0,40 euro.

L'évolution du nombre d'actions ordinaires et du capital social de la Société au cours de l'exercice 2016 s'analyse comme suit :

	2016	
	En nombre d'actions	En millions d'euros
Au 31 décembre 2015	177 065 192	70,8
Augmentation de capital	531 195 576	212,5
Sous-total	708 260 768	283,3
Regroupement d'actions	(686 127 619)	—
Changement de la valeur nominale des actions ordinaires	—	(265,6)
Au 31 décembre 2016	22 133 149	17,7

Les principales opérations sur le capital social de la Société intervenues au cours de l'exercice 2016 sont décrites dans la note 2 (augmentation de capital, regroupement d'actions, changement de la valeur nominale des actions ordinaires).

CGG n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales.

Droits et privilèges associés aux actions ordinaires

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves disponibles de la Société, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société.

Aucun dividende n'a été versé en 2016, 2015 et 2014.

Variation des capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	Au 31.12.2015	Affectation du résultat 2015	Résultat 2016	Augmentation de capital	Réduction du capital et autres mouvements	Au 31.12.2016
Capital	70,8			212,5	(265,6)	17,7
Primes d'émission, d'apport et de conversion	1 037,6			124,7	265,7	1 428,0
Écart de réévaluation	0,3				(0,1)	0,2
Réserve légale	7,1					7,1
Autres réserves	6,2					6,2
Report à nouveau	—	606,3				606,3
Résultat de l'exercice	606,3	(606,3)	(841,0)			(841,0)
Provisions réglementées	0,6				(0,1)	0,5
Capitaux propres	1 728,9	—	(841,0)	337,2	(0,1)	1 225,0

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2009 ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis par tiers sur les trois premières années du plan. 1 002 000 actions ont été attribuées aux cadres dirigeants et autres salariés du Groupe, 200 000 options ont été attribuées au Président-Directeur Général, et 125 000 options au Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration du 6 janvier 2010 avait décidé d'attribuer 220 000 options de souscription d'actions à un bénéficiaire. Le prix de souscription avait été fixé à 14,71 euros. Les options ont une durée de huit ans ; 110 000 de ces options de souscription d'actions ont été acquises immédiatement, 55 000 ont été acquises le 7 janvier 2011 et 55 000 le 7 janvier 2012.

Le Conseil d'administration du 22 mars 2010 avait décidé d'attribuer :

- ▶ 1 348 150 options de souscription d'actions à 338 bénéficiaires. Le prix de souscription avait été fixé à 19,44 euros. Les options ont une durée de huit ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Président-Directeur Général. Le prix d'exercice des dites options est de 19,44 euros. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan, d'une durée de huit ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le 21 octobre 2010, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer 120 000 options de souscription d'actions à trois bénéficiaires. Le prix de souscription avait été fixé à 16,88 euros. Les options ont une durée de huit ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan.

Le 24 mars 2011, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer :

- ▶ 964 363 options de souscription d'actions à 364 bénéficiaires. Le prix de souscription avait été fixé à 25,48 euros. Les options ont une durée de huit ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan ;
- ▶ 66 667 options de souscription d'actions au Président du Conseil d'administration et 133 333 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice des dites options est de 25,48 euros. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan, d'une durée de huit ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 26 juin 2012, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer :

- ▶ 590 625 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- ▶ 420 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité Exécutif. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 24 juin 2013, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 062 574 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 euros. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- ▶ 180 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 26 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 135 843 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 euros. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- ▶ 120 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 25 juin 2015, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 168 290 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 6,01 euros. Les droits aux dites options sont acquis en

trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;

- ▶ 220 600 options de souscription d'actions au Directeur Général et 111 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 6,01 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- ▶ 159 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 6,01 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 23 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 4 126 368 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;

- ▶ 882 400 options de souscription d'actions au Directeur Général et 444 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- ▶ 318 080 options de souscription d'actions au seul membre du Comité corporate qui n'est pas mandataire social. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2016 :

	Options initialement attribuées	Options non exercées au 31.12.2016 ^(a) ^(b) ^(c)	Prix d'exercice par action ^(a) ^(b) ^(c)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 16 mars 2009	1 327 000	30 581	224,00 €	16 mars 2017	2,5 mois
Plan du 6 janvier 2010	220 000	8 668	373,44 €	6 janvier 2018	12,2 mois
Plan du 22 mars 2010	1 548 150	51 493	493,44 €	22 mars 2018	14,7 mois
Plan du 21 octobre 2010	120 000	3 128	428,80 €	21 octobre 2018	21,7 mois
Plan du 24 mars 2011	1 164 363	39 541	646,72 €	24 mars 2019	26,7 mois
Plan du 26 juin 2012	1 410 625	20 141	476,48 €	26 juin 2020	41,9 mois
Plan du 24 juin 2013	1 642 574	42 485	493,44 €	24 juin 2021	53,8 mois
Plan du 26 juin 2014	1 655 843	48 404	274,88 €	26 juin 2022	65,9 mois
Plan du 25 juin 2015	1 769 890	60 581	160,64 €	25 juin 2023	77,8 mois
Plan du 23 juin 2016	6 658 848	205 815	21,76 €	23 juin 2024	89,8 mois
TOTAL	17 517 293	510 837			

(a) Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 23 octobre 2012	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 16 mars 2009	950 179	8,82	8,38
Plan du 6 janvier 2010	231 538	14,71	13,98
Plan du 22 mars 2010	1 430 622	19,44	18,47
Plan du 21 octobre 2010	126 291	16,88	16,05
Plan du 24 mars 2011	1 150 636	25,48	24,21
Plan du 26 juin 2012	1 483 424	18,77	17,84

(b) Suite à l'augmentation de capital de février 2016, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 29 février 2016	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 16 mars 2009	986 869	8,38	7,00
Plan du 6 janvier 2010	277 370	13,98	11,67
Plan du 22 mars 2010	1 675 700	18,47	15,42
Plan du 21 octobre 2010	100 072	16,05	13,40
Plan du 24 mars 2011	1 287 848	24,21	20,21
Plan du 26 juin 2012	1 061 569	17,84	14,89
Plan du 24 juin 2013	1 495 770	18,47	15,42
Plan du 26 juin 2014	1 782 127	10,29	8,59
Plan du 25 juin 2015	1 998 861	6,01	5,02

(c) Suite au regroupement d'actions de juillet 2016, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 20 juillet 2016	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 16 mars 2009	30 778	7,00	224,00
Plan du 6 janvier 2010	8 668	11,67	373,44
Plan du 22 mars 2010	52 183	15,42	493,44
Plan du 21 octobre 2010	3 128	13,40	428,80
Plan du 24 mars 2011	40 167	20,21	646,72
Plan du 26 juin 2012	20 766	14,89	476,48
Plan du 24 juin 2013	43 238	15,42	493,44
Plan du 26 juin 2014	49 660	8,59	274,88
Plan du 25 juin 2015	63 013	5,02	160,64
Plan du 23 juin 2016	208 089	0,68	21,76

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2016, 2015 et 2014 :

	2016		2015		2014	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>En euros, sauf nombre d'options</i>						
Options non exercées en début d'exercice	10 043 037	16,14 €	10 696 143	19,31 €	10 151 820	21,33 €
Attributions	6 658 848	0,68 €	1 769 890	6,01 €	1 655 843	10,29 €
Ajustements liés au regroupement d'actions	(16 004 834)	235,79 €	—	—	—	—
Ajustements liés à l'augmentation de capital	1 976 021	13,48 €	—	—	—	—
Exercées	—	—	—	—	—	—
Échues non exercées	(2 162 235)	274,26 €	(2 422 996)	22,75 €	(1 111 520)	24,29 €
Options non exercées en fin d'exercice	510 837	235,86 €	10 043 037	16,14 €	10 696 143	19,31 €
Options exerçables en fin d'exercice	209 618	450,25 €	6 018 303	20,11 €	6 757 509	21,85 €

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 20,33 euros en 2016, 154,88 euros en 2015 et 261,12 euros en 2014.

Unités de performance

Plan d'attribution du 26 juin 2014

Le 26 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 723 800 unités de performance sous conditions de performance dont 27 500 au Directeur Général, 12 500 à chacun des Directeurs Généraux Délégués, 20 000 aux autres membres du Comité corporate et 651 300 à certains salariés.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs Groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacun des segments d'activité, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2014 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60%. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des segments d'activité.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Plan d'attribution du 25 juin 2015

Le 25 juin 2015, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 712 300 unités de performance sous conditions de performance dont 27 500 au Directeur Général, 12 500 à chacun des Directeurs Généraux Délégués, 20 000 aux autres membres du Comité corporate et 639 800 à certains salariés.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs

Groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacun des segments d'activité, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2015 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60%. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des segments d'activité.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Plan d'attribution du 23 juin 2016

Le 23 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 2 566 880 unités de performance sous conditions de performance dont 108 960 au Directeur Général, 49 600 à chacun des Directeurs Généraux Délégués, 39 680 aux autres membres du Comité corporate et 2 269 440 à certains salariés.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs Groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacun des segments d'activité, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2016 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60%. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des segments d'activité.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

NOTE 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
Pertes de change	223,1	142,1
Coûts de restructuration	—	0,1
Provisions pour risques filiales	71,5	96,9
Provisions court terme	294,6	239,1
Indemnités de départ à la retraite	12,6	10,9
Provisions moyen et long terme	12,6	10,9
Provisions pour risques et charges	307,2	250,0

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2015	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31.12.2016
Pertes de change	142,1	223,1	—	(142,1)	223,1
Coûts de restructuration	0,1	—	—	(0,1)	—
Provisions pour risques filiales	96,9	67,3	(92,7)	—	71,5
Provisions court terme	239,1	290,4	(92,7)	(142,2)	294,6
Indemnités de départ à la retraite	10,9	1,8	(0,1)	—	12,6
Provisions moyen et long terme	10,9	1,8	(0,1)	—	12,6
Provisions pour risques et charges	250,0	292,2	(92,8)	(142,2)	307,2

Les mouvements de provisions pour risques filiales intervenus, au cours de l'exercice 2016, sont détaillés dans la note 4.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départ à la retraite sont les suivantes :

- ▶ taux d'actualisation : 1,5 % en 2016 (2 % en 2015) pour les indemnités de fin de carrière ainsi que pour le régime de retraite complémentaire ;

- ▶ taux moyen de croissance des salaires : hypothèse au 31 décembre 2016 d'un taux de revalorisation des salaires de 2 % (hypothèse au 31 décembre 2015 d'un taux de revalorisation des salaires de 0,5 % en 2016, 1 % de 2017 à 2019 et 2,5 % les années suivantes) ;

- ▶ âge de départ à la retraite : à taux plein selon réforme de la retraite.

La ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2016	
	Dotation	Reprise
Exploitation	1,8	(0,1)
Financier	223,1	(142,1)
Exceptionnel	67,3	(92,8)
TOTAL	292,2	(235,0)

NOTE 9 DETTES FINANCIÈRES

L'analyse des dettes financières par type de dette est la suivante :

En millions d'euros	Au 31 décembre					
	2016			2015		
	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an
Emprunts obligataires	1 379,9	7,9	1 372,0	1 348,7	—	1 348,7
Emprunts convertibles	360,1	—	360,1	360,1	—	360,1
Emprunts bancaires	279,3	18,4	260,9	298,5	23,0	275,5
Crédit vendeur	3,0	3,0	—	3,0	3,0	—
Découverts bancaires	0,4	0,4	—	0,4	0,4	—
Intérêts courus	27,2	27,2	—	21,5	21,5	—
Total dettes financières	2 049,9	56,9	1 993,0	2 032,2	47,9	1 984,3

CGG a demandé et obtenu, avant la fin de l'année 2016, plusieurs avenants à ses créanciers du crédit revolving, notamment pour désactiver l'application des covenants financiers au 31 décembre 2016 et se donner la possibilité de demander la nomination d'un Mandataire *ad hoc* pour faciliter les négociations lors de la restructuration financière dans laquelle CGG s'engage afin de réduire significativement son niveau de dette.

Du fait de la désactivation des covenants financiers de la Société au 31 décembre 2016, dans les comptes annuels de CGG, les différentes composantes de dettes financières de la Société au 31 décembre 2016 sont présentées avec leurs échéances normales, prévues aux contrats, lesquelles détaillent un montant de dettes financières à plus d'un an de 1 993,0 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Il est précisé les informations suivantes :

Pour la présentation des comptes consolidés IFRS du Groupe, après avoir soigneusement analysé la situation au 31 décembre 2016 et au 2 mars 2017 à la lumière des paragraphes 69, 74 et 75 d'IAS 1 et compte tenu d'hypothèses raisonnables sur l'avancée des négociations de sa restructuration financière, le Groupe CGG avait conclu que le fait de laisser sa dette financière sécurisée en passif non courant (incluant le montant correspondant à la dette financière de 1 993,0 millions d'euros de la Société au

31 décembre 2016 (le « Montant de Dettes »)) était le traitement comptable approprié pour les états financiers arrêtés par le Conseil d'administration du 2 mars 2017.

Compte tenu de l'avancement des négociations de la restructuration financière de la Société et du Groupe et du calendrier des options envisagées, il apparaît que le classement de la dette financière du Groupe (incluant le montant correspondant à la dette financière de 1 993,0 millions d'euros de la Société au 31 décembre 2016) en élément courant est le plus approprié, selon IAS 1, pour les états financiers consolidés IFRS du Groupe arrêtés par le Conseil d'administration du 27 avril 2017. Ce reclassement purement comptable ne remet pas en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation, confortée par les principaux plans d'actions implémentés avec succès à la date du 27 avril 2017, et ne confère pas au Montant de Dettes reclassées en passifs courants dans les comptes consolidés IFRS du Groupe une exigibilité immédiate – à aucun moment la Société ne s'est trouvée en situation de non-respect de ses covenants financiers – ou une maturité inférieure à 12 mois.

Au 31 décembre 2016, les tirages du crédit syndiqué français s'élevaient à 121,8 millions d'euros et à 166 millions de dollars US (157 millions d'euros et 154 millions de dollars US au 31 décembre 2015).

Le crédit syndiqué est garanti par un nantissement sur tous les actifs de CGG Marine B.V.

Analyse par devise

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2016	2015
Euros	889,9	923,3
Dollars US	1 160,0	1 108,9
Autres devises	—	—
TOTAL	2 049,9	2 032,2
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>56,9</i>	<i>47,9</i>
<i>dont total long terme</i>	<i>1 993,0</i>	<i>1 984,3</i>

Analyse par taux d'intérêt

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
Taux variables	285,1	299,1
Taux fixes :		
USD : taux moyen de 6,64 % en 2016	998,6	966,9
EUR : taux moyen de 3,90 % en 2016	766,2	766,2
TOTAL	2 049,9	2 032,2

Analyse par échéance

<i>En millions d'euros</i>	2016
2017	56,9
2018	260,9
2019	34,9
Au-delà de 2019	1 697,2
TOTAL	2 049,9

Obligations à haut rendement

CGG a émis plusieurs obligations à haut rendement en dollars US à échéance 2017, 2020, 2021 et 2022.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euros MTF et sont garanties par certaines filiales du Groupe.

Ces obligations contiennent certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe.

Le 19 novembre 2015, CGG a annoncé que sa filiale, CGG Holding (U.S.) Inc., a lancé une Offre d'Échange concernant les Obligations de Premier Rang à 7,75 % arrivant à échéance en 2017, les Obligations de Premier Rang à 6,5 % arrivant à échéance en 2021 ainsi que sur les Obligations de Premier Rang à 6,875 % arrivant à échéance en 2022 émises par CGG.

CGG Holding (U.S.) Inc. a proposé des participations dans des prêts senior à terme garantis (Prêts à Terme) en échange de tout ou partie des Obligations de Premier Rang à 7,75 % arrivant à échéance en 2017 et, jusqu'à un montant cumulé de 135 millions de dollars US, des Obligations de Premier Rang à 6,5 % arrivant à échéance en 2021 et/ou des Obligations de Premier Rang à 6,875 % arrivant à échéance en 2022 dès lors que cet échange s'accompagne de l'offre d'échange simultanée pour un montant égal ou supérieur aux Obligations de Premier Rang à 7,75 % arrivant à échéance en 2017.

L'encours obligataire des Obligations de Premier Rang à 7,75 % arrivant à échéance en 2017 était de 135 millions de dollars US au 30 septembre 2015.

CGG a acquis la majorité de la Division Geoscience de Fugro N.V. le 31 janvier 2013. Afin de faciliter cette acquisition, le

groupe Fugro avait consenti un crédit vendeur d'un montant de 125 millions d'euros à CGG qui avait été par la suite augmenté jusqu'à 225 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, CGG avait remboursé 140,6 millions d'euros du prêt Fugro. Le solde restant de 84,4 millions d'euros restait dû par CGG au 30 septembre 2015.

Le 18 décembre 2015, CGG a annoncé que :

- ▶ 126,7 millions de dollars US sur les 135 millions de dollars US d'obligations 2017 ont été échangés contre le prêt senior à terme garanti à échéance 2019 ;
- ▶ 45,1 millions de dollars US sur les 650 millions de dollars US d'obligations 2021 ont été échangés contre le prêt senior à terme garanti à échéance 2019 ;
- ▶ 80,4 millions de dollars US sur les 500 millions de dollars US d'obligations 2022 ont été échangés contre le prêt senior à terme garanti à échéance 2019 ;
- ▶ 84,4 millions d'euros de prêt Fugro ont été également échangés contre le prêt senior à terme garanti à échéance 2019.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7,75 % Senior Notes, échéance 2017)

Le 9 février 2007, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US, au taux de 7,75 % et à échéance 2017, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été entièrement destinés au remboursement du crédit relais de 700 millions de dollars US mis en place en novembre 2006 afin de financer l'acquisition de Veritas.

Le 2 Juin 2014, la Société a procédé à un remboursement partiel anticipé de 265 millions de dollars US, réduisant le

montant de l'emprunt obligataire de 400 millions de dollars US à 135 millions de dollars US.

Suite à l'Offre d'Échange de dette, l'encours obligataire des Obligations de Premier Rang arrivant à échéance en 2017 est de 8,3 millions de dollars US au 31 décembre 2016 (voir ci-dessus).

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6,5 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 31 mai 2011, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 650 millions de dollars US, au taux de 6,5 % et à échéance 2021, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 96,45 % du pair, à l'origine d'un rendement de 7 %.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été destinés au remboursement du crédit *Senior Term Loan B* restant en circulation, d'un montant de 508 millions de dollars US, porté par la filiale CGG Holding (U.S.) Inc., et au remboursement des obligations à haut rendement à échéance 2015 restant en circulation.

Suite à l'Offre d'Échange de dette, l'encours obligataire des Obligations de Premier Rang arrivant à échéance en 2021 est de 604,9 millions de dollars US au 31 décembre 2016 (voir ci-dessus).

Obligations à haut rendement (400 millions d'euros, 5,875 % Senior Notes, échéance 2020)

Le 23 avril 2014, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions d'euros, au taux de 5,875 % et à échéance 2020, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été destinés au remboursement par anticipation des Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises en 2011 et à échéance 1^{er} janvier 2016 d'une part, et au remboursement par anticipation de l'échéance de janvier 2015 du crédit vendeur accordé par le groupe Fugro.

Obligations à haut rendement (500 millions de dollars US, 6,875 % Senior Notes, échéance 2022)

Le 1^{er} mai 2014, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 500 millions de dollars US, au taux de 6,875 % et à échéance 2022, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été destinés au remboursement anticipé total des Obligations à haut rendement à échéance 2016 pour 225 millions de dollars US et au remboursement anticipé partiel des Obligations à haut rendement à échéance 2017 pour 265 millions de dollars US.

Suite à l'Offre d'Échange de dette, l'encours obligataire des Obligations de Premier Rang arrivant à échéance en 2022 est de 419,6 millions de dollars US au 31 décembre 2016 (voir ci-dessus).

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Obligations convertibles (325 millions d'euros, 1,75 % Senior Notes, échéance 2020)

En mai 2015, CGG a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant à apporter 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 2019 (OCEANE 2019) contre de nouvelles obligations convertibles OCEANE 2020. La parité d'échange était fixée à cinq OCEANE 2020 contre deux OCEANE 2019.

Le 26 juin 2015, les porteurs d'OCEANE 2019 ont échangé 90,3 % de leurs obligations, soit 10 114 014 obligations. En rémunération de cet apport, la Société a procédé à l'émission de 25 285 035 OCEANE 2020 à échéance 1^{er} janvier 2020 pour un montant nominal total de 325,1 millions d'euros (ou 363,7 millions de dollars US convertis au taux de clôture historique de 1,1189).

La valeur nominale unitaire des OCEANE 2020 a été fixée à 12,86 euros (contre 32,14 euros pour l'OCEANE 2019). Ces nouvelles obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année (contre 1,25 % pour l'OCEANE 2019). Au 31 décembre 2015, les OCEANE 2020 donnaient droit à l'attribution d'actions CGG nouvelles ou existantes à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Suite aux opérations réalisées sur le capital social de la Société au cours de l'année 2016 (voir note 7), les conditions de conversion des OCEANE 2020 ont été ajustées et s'effectuent selon la base suivante : 0,044 action de la Société pour une OCEANE 2020. Ces obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG, sous certaines conditions.

Obligations convertibles (360 millions d'euros, coupon de 1,25 %, échéance 2019)

Le 20 novembre 2012, la Société a procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2019 d'un montant nominal de 360 millions d'euros.

Les fonds issus de cette émission ont servi à financer une partie du prix de l'acquisition d'un montant de 1,2 milliard d'euros de la Division Geoscience du groupe Fugro.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 32,14 euros, ce qui faisait apparaître une prime d'émission de 40 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portent intérêts à un taux annuel de 1,25 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Au 31 décembre 2015, les obligations donnaient droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes

CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Suite aux opérations réalisées sur le capital social de la Société au cours de l'année 2016 (voir note 7), les conditions de conversion des OCEANE 2019 ont été ajustées et s'effectuent selon la base suivante : 0,044 action de la Société pour une OCEANE 2019. Les obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG, sous certaines conditions.

CGG n'ayant pas exercé son option de remboursement anticipé des 9,7 % restant, le solde résiduel de la dette financière relative aux OCEANE 2019 s'établit à 34,9 millions d'euros dans les comptes annuels établis au 31 décembre 2016.

Facilités de crédit

Crédit syndiqué français

Le 31 juillet 2013, la Société a signé une convention de crédit syndiqué multidevises de 325 millions de dollars US, consentie sur trois ans avec possibilité d'extension de deux périodes d'une année.

Le 22 décembre 2015, la maturité des facilités de crédit « French Revolver » a été étendue. Au 31 décembre 2016, la maturité de la facilité de crédit « French Revolver » se présente comme suit :

- ▶ 325 millions de dollars US jusqu'en juillet 2016 ;
- ▶ 300 millions de dollars US de juillet 2016 à juillet 2017 ;
- ▶ 275 millions de dollars US de juillet 2017 à juillet 2018.

Les taux d'intérêt applicables aux tirages en cours au 31 décembre 2016 sont Libor + 4,20 % pour les tirages en dollars US et Euribor + 3,80 % pour les tirages en euros. Les taux d'intérêt applicables aux nouveaux tirages, à compter du 31 décembre 2016, ont été modifiés comme suit : le taux d'intérêt applicable est Libor (minimum 1 %) + 4,75 % pour les tirages en dollars US et Euribor (minimum 1 %) + 4,35 % pour les tirages en euros.

La commission d'utilisation est définie de la façon suivante :

- ▶ 25 pb pour une utilisation inférieure à un tiers du total de la facilité ;
- ▶ 50 pb pour une utilisation comprise entre un tiers et deux tiers ;
- ▶ 75 pb pour une utilisation supérieure à deux tiers.

Les crédits syndiqués français imposent au Groupe de respecter les ratios et tests suivants, à la fin de chaque trimestre sur une période de 12 mois glissants :

- ▶ le seuil minimal de trésorerie, équivalents de trésorerie et crédits revolvers non tirés, est fixé à 175 millions de dollars US ;
- ▶ le ratio d'endettement maximal (défini comme la dette nette sur l'EBITDAS) : à la suite des modifications aux accords de crédit intervenues le 10 janvier 2016, ce ratio a été accru à 5,00x pour les 12 mois glissants clos le 31 décembre 2016 avec mise en suspens du covenant pour la période close le 31 décembre 2015, 4,75x pour les 12 mois glissants clos le 31 mars 2017, 4,25x pour les 12 mois glissants clos le 30 juin 2017, 4,00x pour les 12 mois glissants clos le 30 septembre 2017, 3,50x pour les 12 mois glissants clos le 31 décembre 2017, 3,25x pour les 12 mois glissants clos le 31 mars 2018 et 3,00x pour les périodes de 12 mois glissants suivantes ;
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDAS rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur 12 mois glissants a été ramené à 3,00.

Le 31 décembre 2016, CGG a obtenu l'accord des institutions financières que les ratios d'endettement maximal (défini comme la dette nette sur l'EBITDAS) et de couverture d'intérêts (défini comme l'EBITDAS sur charge d'intérêts totale), concernant les lignes de crédit français, ne soient pas appliqués pour le 31 décembre 2016.

	Ratio de levier financier ^(a)	Ratio de couverture d'intérêts ^(b)	Trésorerie minimum ^(c)
Crédit renouvelable France	Non testé	Non testé	175 millions de dollars US

(a) Le ratio de levier financier est défini comme le ratio dette financière nette/EBITDAS.

(b) Le ratio de couverture d'intérêts est défini comme le ratio EBITDAS/Intérêts financiers.

(c) La trésorerie est définie comme les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles pour le Groupe.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, taxes, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multi-clients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est considéré hors éléments non récurrents pour le calcul des ratios.

La dette financière nette comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières, les dettes financières long terme moins les disponibilités et valeurs mobilières de placement.

Le 31 décembre 2016, des avenants ont été signés sur la ligne de crédit français autorisant l'émission de dette obligataire additionnelle jusqu'à 90 millions de dollars US.

La ligne de crédit « French Revolver » est sécurisée sur une base pari passu avec la ligne de crédit « Revolver US » et le prêt senior à terme. Les éléments apportés en sûreté et/ou en nantissement comprennent notamment les « streamers » de la flotte, la bibliothèque multi-clients américaine, les titres des principales entités opérationnelles Sercel (Sercel SAS et Sercel Inc.), les titres des principales entités opérationnelles de GGR et certains prêts internes consentis par la Société à des filiales du Groupe (représentant un montant de

723,1 millions de dollars US au 31 décembre 2016). Au 31 décembre 2016, le montant de prêts internes de 723,1 millions de dollars US inclut :

- ▶ les créances rattachées aux participations relatives à CGG Holding (U.S.) Inc. (432,9 millions de dollars US au 31 décembre 2016) ;
- ▶ les créances rattachées aux participations relatives à CGG Holding I (UK) Limited (135,0 millions de dollars US au 31 décembre 2016) ;
- ▶ les créances rattachées aux participations relatives à CGG Holding II (UK) Limited (154,0 millions de dollars US au 31 décembre 2016) ;
- ▶ les avances de trésorerie octroyées à CGG Services SAS (représentant une contrevaletur de 1,2 million de dollars US au 31 décembre 2016).

Autres emprunts

Crédit vendeur octroyé par FUGRO N.V.

Le 27 janvier 2013, dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience du groupe Fugro par la Société, Fugro N.V. avait accepté de consentir à la Société un crédit vendeur à hauteur de 225 millions d'euros remboursable sur 5 ans au taux de 5,5 %. Le 31 décembre 2014, le groupe Fugro avait complété ce prêt pour un montant de 3,2 millions de dollars US en ajustement de prix de cession des actions de la société CGG ME Holding SAS. Suite à l'Offre d'Échange lancée en novembre 2015, le crédit vendeur accordé par le groupe Fugro a été remplacé par le prêt senior à terme sécurisé à échéance 2019 contracté par CGG Holding (U.S.) Inc.

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de change

En vue d'équilibrer d'avantage les postes d'actif et de passif de son bilan, la Société cherche à libeller une partie substantielle de son endettement en dollars US. Au 31 décembre 2016, le

montant des emprunts libellés en dollars US s'élève à 1 140,4 millions d'euros.

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise.

Au 31 décembre 2016, les contrats d'achat à terme de dollars US contre euros à échéance 2017 conclus avec la filiale Sercel SAS se présentent comme suit :

<i>En millions de dollars US</i>	Notionnel	Taux de couverture
Contrat à échéance du :		
30 juin 2017	10	1,0635
	10	

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2016 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	2016		2015	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Titres de placement et autres disponibilités	313,6	313,8	290,2	290,2
Découverts bancaires	0,4	0,4	0,4	0,4
Crédit vendeur	3,0	3,0	3,0	3,0
Emprunts à taux variable	279,3	279,3	298,5	298,5
Emprunts obligataires à taux fixe	1 740,0	726,6	1 708,8	802,3

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts à taux variable, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats d'achat ou de vente à terme peut être estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

Au 31 décembre 2016, le poste de valeurs mobilières de placement est principalement constitué :

- ▶ d'un montant net de 0,4 million d'euros représentant 25 000 actions propres détenues. Au 31 décembre 2016, une provision pour dépréciation de ces valeurs mobilières

de placement (12,4 millions d'euros) est comptabilisée sur la base du cours moyen du mois de décembre 2016 ;

- ▶ d'autres valeurs mobilières de placement (VMP) représentant un montant net de 41,9 millions d'euros. Au 31 décembre 2016, la valeur de marché de ces VMP détenues s'élève à 42,1 millions d'euros.

NOTE 11 DETTES FOURNISSEURS

Le poste « fournisseurs et comptes rattachés » se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
Dettes fournisseurs	0,8	3,1
Factures non parvenues	1,6	5,8
Fournisseurs et comptes rattachés	2,4	8,9

Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effet de commerce.

NOTE 12 DETTES FISCALES ET SOCIALES

L'analyse des dettes fiscales et sociales est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
Dettes sociales	3,4	3,9
IS à payer	—	(0,2)
TVA et autres dettes fiscales	1,2	5,3
Dettes fiscales et sociales	4,6	9,0

Le poste « dettes sociales » comprend 3,2 millions d'euros de provisions de charges à payer.

NOTE 13 AUTRES DETTES

L'analyse des autres dettes est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés	226,7	247,5
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	284,2	297,8
Autres	0,7	57,0
Autres dettes	511,6	602,3

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, les avances de trésorerie reçues concernent la filiale Sercel Holding SAS.

Au 31 décembre 2015, le poste « autres » correspond principalement à une subvention d'équilibre, avec clause de

retour à meilleure fortune, consentie par CGG à CGG International SA au cours du mois de décembre 2015 (54,2 millions d'euros).

Les autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

NOTE 14 COMPTES DE RÉGULARISATION

Le poste « comptes de régularisation actif » se ventile de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
Commissions crédit revolving	5,1	7,2
Primes d'assurance	—	0,3
Charges constatées d'avance	5,1	7,5
Primes de remboursement des emprunts	9,0	10,7
Commissions et autres frais relatifs aux émissions d'emprunts	10,0	12,4
Charges à répartir	19,0	23,1
Pertes de change latentes	271,4	233,1
Écarts de conversion actif	271,4	233,1
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	295,5	263,7

L'ensemble des dettes et créances, à l'exception de celles relatives au crédit revolving et aux emprunts obligataires, est à échéance de moins d'un an. Les commissions et autres frais relatifs au crédit revolving et emprunts sont étalés sur leurs durées respectives. La partie à moins d'un an de ces frais s'élève à 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les pertes et profits de change latents proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en dollar US.

Le poste « écarts de conversion actif » comprend principalement une perte de change latente de 263,4 millions d'euros sur les emprunts obligataires libellés en dollar US.

Le poste « comptes de régularisation passif » se ventile de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2016	2015
Profits de change latents	215,7	230,3
Écarts de conversion passif	215,7	230,3
Comptes de régularisation passif	215,7	230,3

Le poste « écarts de conversion passif » inclut principalement des gains de change latents sur les prêts rattachés aux participations, libellés en dollar US, consentis par la Société à CGG Holding (U.S.) Inc. et CGG Holding B.V. (voir note 4).

Une compensation partielle des pertes et gains de change latents sur les emprunts obligataires et sur les prêts

consentis à la société CGG Holding (U.S.) Inc. s'élève à 48,3 millions d'euros au 31 décembre 2016. Après cette compensation, il résulte une provision pour perte de change de 223,1 millions d'euros inscrite en provisions pour risques au bilan de la Société au 31 décembre 2016 (voir note 8).

NOTE 15 RISQUES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2016, les engagements de la Société sont principalement relatifs à des contrats de :

- ▶ crédit-bail immobilier lié à un immeuble à usage de bureaux situé à Massy (France). Le coût annuel de ces loyers s'est élevé à 6,7 millions d'euros en 2016 et 2015. Le bail

expire le 31 décembre 2021, suite à la signature d'un avenant de renouvellement en date du 14 décembre 2012 ;

- ▶ location simple (bureaux). Le coût annuel des loyers s'est élevé à 0,9 million d'euros en 2016 et 2015.

Le tableau suivant présente les engagements au 31 décembre 2016 :

<i>En millions d'euros</i>	Loyers
2017	7,6
2018	7,6
2019	7,6
2020	7,6
2021	7,6
Au-delà de 2021	3,3
COÛT TOTAL DES LOYERS FUTURS	41,3
Crédit-bail :	
Partie représentant les intérêts	9,7
Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail	43,0

Une option d'achat d'un montant de 26,3 millions d'euros est prévue au contrat de crédit-bail à l'issue d'une période de 12 ans.

Un amortissement de 0,4 million d'euros a été constaté sur les aménagements et installations de l'immeuble situé à Massy en 2016 et en 2015.

Autres engagements

Les autres engagements s'analysent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2016	2015
Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé	—	—
Engagements hors bilan liés au financement de la Société	—	—
Garanties émises en faveur des banques ^(a)	712,9	722,3
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	—	—
Garanties émises en faveur de clients ^(b)	317,7	454,5
Autres garanties ^(c)	496,2	617,3
TOTAL	1 526,8	1 794,1

(a) Les garanties émises en faveur des banques concernent principalement les garanties émises pour couvrir les engagements de nos filiales dans le cadre de financements crédit à terme et revolver (dont « revolver US », Prêt à Terme contracté par CGG Holding (U.S.) Inc., Crédit Nordique). Le solde concerne la couverture de lignes de garanties bancaires locales.

(b) Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

(c) Les autres garanties concernent principalement des opérations courantes d'engagements douaniers, fiscaux et sociaux dans les filiales étrangères et sociétés liées ainsi que les garanties octroyées dans le cadre des locations de navires « coque nue ». Le montant des engagements de 496,2 millions d'euros existant au 31 décembre 2016 a été réduit d'un montant de 84,3 millions d'euros, au cours du mois de janvier 2017, dans le cadre des négociations intervenues avec les cocontractants aux contrats d'affrètement de trois navires sismiques de la flotte du Groupe (voir note 25).

Par ailleurs, dans le cadre d'accords antérieurs relatifs à la cession d'activités, des garanties usuelles pour ce type de transactions ont été données.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

La responsabilité de la Société est engagée dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en

responsabilité n'est pas connue à ce jour. La Société estime que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa position financière.

De l'avis de la Société, au cours des douze derniers mois, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 16 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Les tableaux ci-dessous font référence aux informations mentionnées dans les notes 9 et 15.

<i>En millions d'euros</i>	Paiements dus par période			
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations contractuelles				
Dettes à long terme	2 022,3	29,3	1 594,9	398,1
Contrats de location simple	4,5	0,9	3,6	—
Contrats de crédit-bail	63,0	6,7	26,6	29,7
TOTAL	2 089,8	36,9	1 625,1	427,8

<i>En millions d'euros</i>	Montant des engagements de la période			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Autres engagements				
Lignes de crédit	712,9	—	706,6	6,3
Garanties	496,2	158,2	263,9	74,1
Autres engagements commerciaux	317,7	266,3	51,4	—
TOTAL	1 526,8	424,5	1 021,9	80,4

NOTE 17 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de prestations de services administratifs et de services généraux aux filiales du Groupe.

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

<i>En millions d'euros</i>	2016	2015
France	32,8	51,3
Autres	16,3	22,7
TOTAL	49,1	74,0

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par activité :

<i>En millions d'euros</i>	2016	2015
Terrestre	0,2	0,3
Holding	48,9	73,7
TOTAL	49,1	74,0

NOTE 18 TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2016, le poste transferts de charges d'exploitation s'élève à 1,8 million d'euros et provient

principalement des frais d'émission d'emprunts. Il s'élevait à 5,3 millions d'euros en 2015.

NOTE 19 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se détaille ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Intérêts sur emprunts	(99,8)	(118,0)
Commissions pour garantie	(7,3)	(8,7)
Commissions sur crédit syndiqué français	(3,2)	(2,6)
Intérêts sur avances de trésorerie reçues	(7,6)	(17,5)
Intérêts sur avances de trésorerie accordées	6,2	9,1
Dividendes	421,0	2 007,3
Revenus des créances rattachées aux participations	71,2	103,7
Variation de provisions pour titres de participation	(1 354,2)	(1 280,0)
Variation de provisions pour dépréciation des avances de trésorerie	157,5	(158,6)
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	(0,8)	(11,6)
Variation de provisions pour risques de change	(80,9)	(56,6)
Amortissement des primes de remboursement d'emprunts	(1,9)	(2,1)
Gains (pertes) de change	72,8	124,0
Autres	0,2	(1,9)
RÉSULTAT FINANCIER	(826,8)	586,5

Les principaux mouvements de l'exercice 2016 relatifs aux provisions pour dépréciation des titres de participation et des avances de trésorerie sont détaillés dans la note 4.

Les dividendes inscrits au compte de résultat 2016 concernent principalement des dividendes perçus des sociétés suivantes :

- ▶ CGG Holding B.V. (412,5 millions d'euros)
- ▶ ARGAS (4,9 millions d'euros)
- ▶ Wavefield Inseis AS (2,4 millions d'euros)
- ▶ CGG do Brasil Participações Ltda (1,2 million d'euros)

Les dividendes inscrits au compte de résultat 2015 concernaient principalement des dividendes perçus des sociétés Sercel Holding SAS (1 582,0 millions d'euros), CGG Holding B.V. (350,1 millions d'euros), Geomar SAS (40,0 millions d'euros), CGG Marine Resources Norge AS

(22,6 millions d'euros) et Wavefield Inseis AS (10,9 millions d'euros). Au cours de l'exercice 2015, la Société a acquis, auprès de Sercel Holding SAS, sa participation dans Sercel SAS, représentant 99,8 % du capital de Sercel SAS, pour un montant de 1 145,0 millions d'euros. Cette acquisition a été financée par la Société par un contrat de prêt à moyen terme de 1 145,0 millions d'euros conclu avec Sercel Holding SAS. Suite au versement par Sercel Holding SAS à la Société d'un dividende exceptionnel de 529,0 millions d'euros et d'un acompte sur dividende de 1 053,0 millions d'euros, au cours de l'exercice 2015, il a été procédé par la Société au remboursement intégral du prêt à moyen terme de 1 145,0 millions d'euros contracté auprès de Sercel Holding SAS sur l'année 2015.

La variation des provisions pour risques de change est détaillée dans la note 8. La provision pour pertes de change inscrite au bilan au 31 décembre 2016 (223,1 millions d'euros) est détaillée dans la note 14.

NOTE 20 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se détaille ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Plus-values de cessions d'actifs	6,6	4,0
Reprises de provisions pour risques filiales	25,4	13,6
Charges exceptionnelles non récurrentes	(4,2)	(56,0)
Autres	1,8	(0,1)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	29,6	(38,5)

Les plus-values de cessions d'actifs de 6,6 millions d'euros concernent principalement la cession de terrains situés à Massy (France) intervenue au cours de l'exercice 2016 (voir note 3).

Les mouvements de provisions pour risques filiales intervenus, au cours de l'exercice 2016, sont détaillés dans la note 4.

Les charges exceptionnelles non récurrentes de l'exercice 2015 concernaient principalement l'octroi d'une subvention d'équilibre de 57,4 millions de dollars US (54,2 millions d'euros) à CGG International SA, avec clause de retour à meilleure fortune.

NOTE 21 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les sociétés se détaille ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
France		
Charge courante	—	—
Charge du régime d'intégration fiscale	—	(3,5)
Produit du régime d'intégration fiscale	5,4	68,8
Report en arrière des déficits	—	—
Provision pour utilisation de déficits des filiales	(6,9)	42,2
	(1,5)	107,5
Étranger		
Charge courante	0,2	(0,9)
Charge des exercices antérieurs	—	(0,9)
Écart de change	—	0,4
	0,2	(1,4)
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	(1,3)	106,1

CGG a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. À ce titre, chaque société du Groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la paye à CGG dans les conditions de droit commun. Par ailleurs,

la Société constate une provision destinée à tenir compte des déficits imputés sur le résultat d'ensemble et encore disponibles pour les filiales. La provision tient compte du déficit d'ensemble reportable au 31 décembre 2016, réparti proportionnellement sur toutes les sociétés du Groupe, y compris la mère.

La situation fiscale latente de la Société au 31 décembre 2016 est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Nature						
1. Décalages certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	3,6	—	0,7	—	4,3	—
b) Frais d'acquisition titres	—	—	—	—	—	—
c) Plus-value en sursis d'imposition	—	—	—	—	—	—
d) Écarts de change latents nets	—	(13,4)	—	(5,8)	—	(19,2)
e) Provision pour risque de change	45,6	—	31,2	—	76,8	—
f) Provision pour risques filiales	3,6	—	—	(2,2)	1,4	—
g) Provision pour dépréciation sur actions propres	4,0	—	0,3	—	4,3	—
h) Autres	0,1	—	—	(0,1)	—	—
Sous-total	56,9	(13,4)	32,2	(8,1)	86,8	(19,2)
2. Éléments à imputer						
a) Défis reportables fiscalement	315,0	—	127,2	—	442,2	—
b) Moins-value à long terme	—	—	—	—	—	—
Sous-total	315,0	—	127,2	—	442,2	—
TOTAL	371,9	(13,4)	159,4	(8,1)	529,0	(19,2)

NOTE 22 PERSONNEL

Les effectifs moyens sont les suivants :

	2016	2015
Ingénieurs et cadres	32	34
Employés, ouvriers	2	3
TOTAL EFFECTIFS	34	37
Personnel mis à la disposition de CGG par ses filiales	1	1

NOTE 23 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU COMITÉ CORPORATE

Les membres du Conseil d'administration reçoivent, à raison de leur fonction, des jetons de présence. Le montant des jetons de présence alloués au titre de l'année 2016 s'est élevé à 584 280 euros.

À compter du 1^{er} février 2013, le Comité Exécutif de la Société a été remplacé par le Comité corporate ou « C-Cor ».

La rémunération versée aux membres du C-Cor par la Société pour l'année 2016 s'est élevée à 2 846 109 euros.

La rémunération globale versée au cours de l'exercice au Président du Conseil d'administration s'est élevée en 2016 à 179 561 euros.

NOTE 24 TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGG dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

<i>En millions d'euros</i>	2016	2015
Exploitation		
Produits	49,1	74,0
Charges	54,7	76,9
(Dotations) reprise nette provision dépréciation filiales (créances)	2,1	2,3
Clients et comptes courants débiteurs	2,2	6,1
Fournisseurs et comptes courants créditeurs	(0,8)	51,7
Financier		
Dividendes reçus	421,0	2 007,3
(Dotations) reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	(1 196,7)	(1 438,6)
Autres produits (charges) financiers nets	62,6	86,6
Créances rattachées aux participations nettes	1 166,1	1 038,5
Avances de trésorerie accordées, nettes	230,4	243,2
Avances de trésorerie reçues	226,7	247,5
Exceptionnel		
Subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune	1,5	(54,3)
(Dotations) reprise nette provision dépréciation filiales (risques)	25,4	13,6
Impôt		
(Charge) produit d'intégration fiscale	5,4	65,3
(Dotations) reprise nette provision pour utilisation des déficits	(6,9)	42,2
Intégration fiscale — Comptes courants nets	(284,2)	(244,2)
Engagements hors bilan		
Garanties émises en faveur de clients	317,7	454,5
Garanties émises en faveur des banques	712,9	722,3
Achats à terme de devises	9,5	11,0

Gestion proactive des charges liées aux contrats d'affrètement des navires

Le 20 janvier 2017, CGG et ses filiales ont conclu plusieurs accords en vue de réduire de manière substantielle les montants dus en vertu des contrats d'affrètement de trois navires d'exploration sismique mis à l'arrêt. Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 58,6 millions de dollars US d'obligations 2021, souscrites par les cocontractants aux contrats d'affrètement concernés.

Le 13 mars 2017, CGG a conclu un accord en vue de réduire de manière substantielle le montant dû en vertu du contrat d'un navire d'exploration sismique en opération, l'*Oceanic Champion*. Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 12,1 millions de dollars US d'obligations 2021 portant intérêts au taux de 6,5 % souscrites par le cocontractant du contrat d'affrètement concerné.

Engagement du processus de restructuration financière

Le 6 février 2017, CGG a sollicité l'accord des porteurs d'Obligations Senior et des créanciers du Prêt à Terme B pour se donner la possibilité de demander la nomination d'un Mandataire ad hoc sans que cette démarche ne constitue un Cas de Défaut (*Event of Default*).

Le 20 février 2017, CGG a annoncé l'obtention de la majorité requise des créanciers du Prêt à Terme B, des Obligations Senior 2020, des Obligations Senior 2021 et des Obligations Senior 2022 et la prolongation de la Consultation des Porteurs d'Obligations Senior 2017.

Le 23 février 2017, CGG a annoncé la signature des *supplemental indentures* des Obligations Senior 2020, 2021 et 2022 pour permettre la nomination d'un Mandataire ad hoc et son intention de mettre fin à ses engagements au titre du contrat obligataire des Obligations Senior 2017. Le paiement au *trustee*, au bénéfice des porteurs, des sommes dues à la maturité des Obligations Senior 2017, du principal (8,3 millions de dollars US) et des intérêts, a eu lieu le vendredi 24 février 2017. À l'issue de cette opération, le montant des dettes non sécurisées (Obligations Senior et OCEANE) s'élève à 1,884 milliard de dollars US.

Le 27 février 2017, un Mandataire ad hoc a été nommé pour mieux conduire et faciliter les discussions avec et entre toutes les parties prenantes de la restructuration financière de la Société.

Acquisition de l'intégralité des actions de la société CGG Services (NL) B.V.

En date du 2 janvier 2017, la Société a acquis, auprès de CGG Holding B.V., l'intégralité des actions de la société CGG Services (NL) B.V., domiciliée aux Pays-Bas, pour un prix de 46 millions d'euros.

Changement de propriété de la flotte du Groupe CGG

En avril 2017, il a été conclu des accords avec Eidesvik, les prêteurs de la facilité de Crédit Nordique, et les prêteurs des facilités de crédit des entités Eidesvik Seismic Vessels AS ("ESV") et Oceanic Seismic Vessels AS ("OSV"), en vue de l'établissement d'un nouveau régime de propriété de la flotte de navires du Groupe.

En vertu de ces accords, Global Seismic Shipping AS ("GSS"), une société de droit norvégien nouvellement créée et détenue à 50 % par chacune des deux parties, le Groupe CGG d'une part (à travers sa filiale Exploration Investment Resources II AS) et Eidesvik d'autre part, détient (i) CGG Geo Vessels AS (qui sera renommée Geo Vessels AS), ancienne filiale du Groupe CGG qui est propriétaire de cinq navires sismiques (un navire réarmé, le *Geo Coral* et quatre navires désarmés ou « cold-stacked », le *Geo Caribbean*, le *Geo Celtic*, le *CGG Alizé* et l'*Oceanic Challenger*) et (ii) ESV et OSV (deux entités dans lesquelles le Groupe CGG détenait auparavant directement 49 % des parts) qui sont respectivement propriétaires des navires sismiques *Oceanic Vega* et *Oceanic Sirius*.

Dans le cadre de la mise place de ce nouveau dispositif maritime, Geo Vessels AS demeure l'emprunteur de la facilité de Crédit Nordique. La sortie de Geo Vessels AS du périmètre consolidé du Groupe CGG aura pour conséquence de réduire la dette brute du Groupe de 182,5 millions de dollars US, correspondant à l'encours en principal de la facilité de Crédit Nordique au 31 mars 2017. Il est estimé que le réaménagement du régime de propriété de la flotte contribuera à accroître la compétitivité du Groupe grâce à la réduction du coût d'affrètement des navires d'acquisition sismique 3D haute capacité et à l'externalisation de leurs coûts de désarmement. Cela aura pour effet d'améliorer la liquidité du Groupe sur le court et moyen terme.

Ratios d'endettement

En mars 2017, il a été obtenu l'accord de la majorité des créanciers pour que les ratios d'endettement maximal (défini comme la dette nette sur l'EBITDAS) et de couverture d'intérêts (défini comme l'EBITDAS sur charge d'intérêts totale) concernant les lignes de crédit français ne soient pas appliqués pour le 31 mars 2017.